

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00189

**RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
ACCESSIBILITE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 71

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 89

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI représenté par Mme Catherine BRUYERE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE

Le 29 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190523-D20190018910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190529

Pouvoirs :

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARVIN,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCCQ,
M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019

RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE ACCESSIBILITE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

L'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), rend obligatoire la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

En application de ces textes, une commission consultative accessibilité de Saint-Etienne Métropole a été créée par délibération du Bureau communautaire en date du 15 juin 2006. Cette commission, qui a un rôle consultatif, est composée des élus de la Métropole et des communes, des associations représentant les personnes en situation de handicap, des usagers, de certains techniciens des directions de Saint-Etienne Métropole, de l'Etat, des collectivités territoriales, des institutions (Préfecture de la Loire, Département de la Loire, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Maison Départementale des Personnes Handicapées, STAS, Inspection académique de la Loire, Direction Départementale du Territoire de la Loire, SDIS 42).

La commission consultative accessibilité permet un dialogue régulier avec les acteurs locaux et les associations, elle constitue un élément fondamental pour la bonne mise en œuvre des orientations du projet d'agglomération en matière d'accessibilité. Ces orientations visent à rendre accessible à tous, quelle que soit la situation de handicap, les services, la voirie et les équipements communautaires, au travers d'une démarche concertée s'appuyant sur les usages et les besoins. Il s'agit également de favoriser la continuité de la chaîne de déplacement et l'équité de service à l'échelle de chaque commune du territoire de l'agglomération.

Concernant l'accessibilité des Equipements Recevant du Public (ERP) et des transports, il est précisé que la Métropole s'est engagée dans des programmes de mise en accessibilité dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la période 2015-2018 et d'un Agenda d'Accessibilité Programmée des Transports (Ad'AP transports) pour la période 2015-2020.

Durant l'année 2018, les services opérationnels de Saint-Etienne Métropole ont poursuivi les travaux et les actions nécessaires afin de garantir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans tous les domaines de compétence de la Métropole. Un récapitulatif des principales actions réalisées est proposé ci-dessous.

Accessibilité aux établissements recevant du public

- Construction d'un crématorium près du cimetière de Montmartre à Saint-Etienne, regroupant les communes de Saint-Etienne Métropole, des communautés

d'agglomération Loire-Forez, Forez Est, et des communautés de communes Marches du Velay-Rochebaron et de la Haute-Loire (soit plus de 150 communes concernées). Le bâtiment a été conçu pour répondre aux exigences de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Il permet d'accueillir les personnes en situation de tout handicap ;

- Installation d'une table tactile et élaboration d'un guide Facile à Lire et à Comprendre au Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Priest-en-Jarez ;
- Site Le Corbusier à FIRMINY : depuis le dernier semestre 2018 des essais de marquage au sol sont effectués afin de faciliter l'accès piéton au site ;
- Le Centre Nautiform à Andrézieux-Bouthéon : les travaux entrepris en 2017 pour mettre aux normes les conditions d'accueil des personnes en situation de handicap se sont poursuivis et sont terminés depuis juillet 2018.

Accessibilité aux transports

- Mise en service de 4 rames de tramway dites « de nouvelle génération » pour un montant de 10 399 235,50 € HT complétant ainsi les 12 rames mises en exploitation en 2017 avec des équipements PMR dernière génération ;
- Acquisition de 3 bus articulés pour un montant de 1 145 996 € HT ;
- Démarrage d'une étude d'un système de reconnaissance d'ouverture des portes type SNCF à coller au sol ;
- Mise en accessibilité d'une cinquantaine de quais pour un coût de 600 000 € HT (fin 2018, 600 quais étaient accessibles) ;
- Evolution du système d'Aide à l'Exploitation et d'Information des Voyageurs (SAEIV) ;
- Amélioration de l'information visuelle et sonore sur les quais et dans les véhicules (bus et tramways) ;
- Extension du service de transport Handi'STAS en soirée et les dimanches et jours fériés (coût supplémentaire/an : 48 000 € HT) ;
- L'élaboration d'une campagne de sensibilisation à la problématique du handicap dans les transports urbains a été initiée en 2018 et se poursuivra en 2019.

Accessibilité à l'espace public

- Mise à l'étude d'un système de reprogrammation de certains carrefours pour faciliter la traversée aux personnes en situation de handicap visuel et se conformer à la réglementation (Arrêté du 23 septembre 2015 relatif à la modification de la signalisation routière en vue de favoriser les mobilités actives).

Accessibilité au logement

- En 2018, 99 logements du parc privé occupés par leurs propriétaires ont fait l'objet de travaux d'adaptation à la perte d'autonomie au titre de la première année des PIG, représentant un montant de 660 000 € de travaux.

Accessibilité aux technologies de l'information, la communication et sensibilisation dans les écoles

- En 2018, 15 classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) des écoles primaires ont été équipées afin de permettre aux enfants en situation de handicap de

poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions. Ces équipements s'inscrivent dans le nouveau plan « Le Numérique à l'Ecole » initié en 2016 et qui se poursuivra jusqu'en 2019.

Accessibilité à l'emploi et à la formation, lutte contre les discriminations :

- Signature d'une convention avec la Ville de Saint-Etienne et le FIPHFP (2018/2020) dont les fonds vont permettre des aides au maintien dans l'emploi, à la formation, à l'accessibilité des locaux professionnels ainsi que des aides techniques et humaines (montant total de 1 460 423 € sur 3 ans) ;
- 8^{ème} édition des semaines de l'Egalité du 07 au 28 mars 2018 incluant la journée internationale du droit des femmes et la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Ces semaines ont rassemblé 63 partenaires qui se sont adressé à un public d'environ 3 700 personnes (enfants, jeunes et adultes).


Le rapport détaillé de la commission accessibilité pour l'année 2018 est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **prend acte du rapport annuel 2018 de la commission consultative accessibilité de Saint-Etienne Métropole.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU